



Séance du 26/06/2025
Délibération N°260625/11

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	7
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	42

Le **26 juin 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BARCELONNE DU GERS**.

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, DEHEZ Gérard, ROUABLE Hervé, PARGADE Jacques,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie,
 BARRAILH-LAFARGUE Vincent à POMIES Claude,
 VACHER Béatrice à MARTI Jérémy,
 LAFARGUE Lionel à BRETHES Philippe,
 SAINT GERMAIN Dominique à MADER Karl,



Objet : Approbation de la convention d'aménagement routier avec la Commune de Barcelonne du Gers – Route de l'église de Gée

Dans le cadre du programme voirie 2025, la communauté de communes a retenu l'aménagement de la route de l'église de Gée à Barcelonne du Gers. Cet aménagement consiste au drainage du fossé et confection de poutre de rive afin de recalibrer la largeur de la voie.

L'estimation de ces travaux est de 11 258,00 € HT et le fonds de concours prévisionnel à verser par la commune de Barcelonne du Gers serait de 5 646,74 €.

Une convention d'aménagement routier a été établie entre les deux collectivités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES